



# Les huit priorités du ministère pour favoriser l'activité physique et sportive à l'école

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront un grand événement sportif en France. Le ministère de l'Éducation nationale souhaite ainsi profiter de cet engouement pour « développer la place de l'activité physique et sportive dans la vie de chaque enfant ». Dans ce contexte, une circulaire intitulée « Sport-éducation » a été publiée au BO du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle liste huit priorités ministérielles avec pour objectif de favoriser « la pratique régulière d'une activité physique et sportive dans l'ensemble des espaces et temps scolaires, avec et au-delà de l'éducation physique et sportive ».

Les huit priorités du ministère

Le « renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive » fait partie des huit priorités du ministère. Elle repose sur deux dispositifs : le savoir-nager et le savoir-rouler. Le premier « vise à sécuriser les enfants en milieu aquatique le plus tôt possible », note la circulaire. Il s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. Le second « vise le développement de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité ». Ce dispositif concerne les enfants de 6 à 11 ans.

La priorité « Promotion, développement et augmentation du temps d'activité physique des jeunes » permet de mettre en avant plusieurs dispositifs existants : les sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive ; le programme 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le premier degré ; le label Génération 2024 ; le projet éducatif territorial et Plan mercredi ou encore les autres dispositifs « passerelle » dont les vacances apprenantes.

Parmi les autres priorités du ministère, on retrouve également la création d'un enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives au lycée général. Il offre « des perspectives de parcours d'études dans l'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle dans de nombreux secteurs tels que les métiers de la santé et du bien-être, l'enseignement, l'entraînement, la gestion, la communication... », souligne le ministère qui précise que ce nouvel enseignement « sera mis en place progressivement dans un à trois établissements par académie, ce qui représentera à la rentrée 2021, à l'échelle nationale, environ une centaine d'établissements publics et privés sous contrat ».

Autre priorité : la création d'une filière professionnelle sport au sein de la voie professionnelle et d'une unité professionnelle facultative secteur sportif dans 6 spécialités du bac professionnel.

Ouverte à la rentrée 2021, elle concernera les élèves de première des bacs professionnels « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (Agora) » ; « Métiers du commerce et de la vente (dans ses deux options, vente et prospection clientèle) » ; « Métiers de l'accueil » ; « Métiers de la sécurité » ; « Animation, enfance et personnes âgées (AEPA). »

Le développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap consitue aussi l'une des priorités du ministère. Ce dernier souhaite en effet un « renforcement des passerelles entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire », notamment dans « le cadre des PIAL et via la formation des AESH par l'introduction de



contenus de formation sur l'accompagnement pendant les pratiques physiques et sportives », note la circulaire.

Le renfort des alliances éducatives dans les territoires prioritaires, autre priorité, insiste, quant à lui, au déploiement des offres sportives sur ces territoires, à savoir : le label Génération 2024, les 30 minutes d'activité physique quotidienne, le Savoir rouler à vélo (Srav), l'aisance aquatique...

Par ailleurs, dans le cadre de la priorité intitulée « aménagement de la scolarité des sportifs de haut niveau et parcours professionnel au sein de l'éducation nationale », la circulaire invite à veiller « à réunir un comité de pilotage régional qui a pour mission d'assurer un suivi permanent du dossier relatif à l'affectation et l'orientation des élèves et des étudiants, l'aménagement de la scolarité, des études, des examens et de l'emploi des bénéficiaires. »

Enfin, le ministère accorde une attention particulière à l'accessibilité des équipements sportifs. Il réclame par exemple « l'aménagement d'un accès indépendant aux installations sportives lors de la création d'une nouvelle école ou d'un nouveau établissement scolaire public ».

Lien entre activités sportives et développement durable

La circulaire rappelle aussi qu'au-delà de ces huit priorités, « et de façon transversale, une attention particulière sera portée à l'éducation au développement durable », en faisant le lien avec des activités sportives, qu'elles soient conduites sur le temps scolaire, sur le temps périscolaire ou dans le cadre des vacances apprenantes. »

Enfin, le ministère rappelle que ces priorités sport-éducation doivent ainsi mobiliser « les différents échelons du système éducatif (national, académique, local) ainsi que toutes les composantes de la communauté éducative, élèves, enseignants, personnels de direction et d'inspection, et les différents partenaires de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ».

